Image not found or type unknown

Mur de soutènement, qui en a la charge?

Par **delphinedu35**, le **02/04/2017** à **21:01**

Bonsoir a tous,

Je viens vers vous afin de m'éclaircir sur une interrogation avec mon nouveau voisin.

Nous avons fais construire une maison en février 2016 qui nous été livrer en décembre 2016 dans une toute nouvelle zac relativement en pente.
Notre maison arrive au terrain naturel et a la voie naturel de la route et notre voisin lui a décaisser son terrain afin d'avoir un terrain bien droit, il a donc fait un talus au devant de sa maison pour arriver a hauteur de la voirie mais par rapport a notre limite séparatrice , il a tellement décaisser que nous sommes a au moins un mètre plus haut de lui.

On en a donc discuter ensemble et il veux que nous fassions un mur de soutènement afin de retenir nos terres qui tomberont bien évidemment chez lui sans ça, nous pensions qui l'avais raison mais en discutant avec notre voisin d'en face et des amis dans la même situation durant leur construction .
Ils nous disent que ce mur serait a sa charge puisque c'est lui qui a décaisser et que nous nous sommes a hauteur du niveau naturel.
J'ai lu et relu le plan de l'urbanisme mais rien ne concernant un décaissement de terrain et ses responsabilisées.

En plus ils nous poussent a le faire très rapidement parce qu'il veux faire sa pelouse alors nous sommes sous pression, on ne vas se tromper, c'est une grosse charge financière comme même et on ne veux pas se mettre en conflit avec notre voisin dès le début.

Alors pourriez vous s'il vous plaît m'éclaircir sur le sujet afin que je puisse lui répondre avec de véritables arguments ?

Je vous remercie d'avance.

Bonne soirée
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés